



L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ACADIE

Point de vue et mémoire de la Société Nationale de l'Acadie

Présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration



Comité atlantique
sur l'immigration
francophone

Préparé par:

AOPROPUS
CONSULTANTS

Table des matières

Sommaire exécutif.....	2
Préface	4
La situation de l'immigration au Canada Atlantique.....	5
La législation canadienne	7
Les cibles en immigration	8
L'immigration, moteur de croissance des CLOSM	9
Une approche « Par et Pour »	10
Conclusion et recommandations	13

Sommaire exécutif

Depuis 145 ans, la Société Nationale de l'Acadie (SNA) s'impose comme l'organisme phare de représentation du peuple acadien. Unique par son action sur les scènes régionale, nationale et internationale, elle joue un rôle structurant en matière d'immigration francophone, notamment par la gestion du Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF). Ce mécanisme de concertation assure une action coordonnée entre les principaux acteurs communautaires, institutionnels et gouvernementaux des quatre provinces atlantiques, garantissant des interventions cohérentes et alignées sur les réalités du terrain.

Si l'immigration constitue aujourd'hui le principal moteur de croissance démographique au Canada et le levier de l'épanouissement et de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), le Canada atlantique fait face à un défi majeur. Bien que la région accueille une proportion d'immigrants supérieure à son poids démographique – 8,2 % des admissions pour 6,5 % de la population – elle affiche les taux de rétention les plus faibles au pays, tant à court qu'à moyen terme.

Malgré des progrès récents, notamment l'atteinte des cibles d'immigration francophone hors Québec, plusieurs défis structurels demeurent :

- Bien qu'en hausse, les cibles restent peu ambitieuses et ne compensent pas les pertes démolinguistiques historiques.
- La baisse annoncée des niveaux globaux d'immigration réduit mécaniquement la capacité réelle de rétablissement du poids démographique francophone.
- La fragmentation des rôles, le manque de continuité entre l'attraction, l'établissement et l'intégration, combinés à une reconnaissance insuffisante de l'expertise communautaire francophone, nuisent à l'efficacité globale du système.

Ces enjeux persistants compromettent directement l'atteinte de l'objectif fédéral de rétablissement du poids démographique des francophones hors Québec à 6,1 %, tel que prévu par la Loi sur les langues officielles (LLO) et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR).

Le modèle actuel, largement fondé sur une logique de guichet unique anglophone, ne tient pas compte des obligations d'égalité réelle prévues par la LLO. L'absence d'un organisme-cadre francophone « par et pour » les communautés d'expression française du Canada atlantique limite l'efficacité des services, affaiblit la cohérence du système et nuit à la rétention des nouveaux arrivants.

À l'inverse, l'approche portée par la SNA et le CAIF repose sur une lecture régionale fine, une coordination interprovinciale et la mise en valeur des expertises locales. Elle démontre qu'une implication communautaire en amont améliore significativement les parcours d'intégration et les résultats en matière de rétention.

Au-delà des cibles numériques, l'immigration francophone doit être conçue comme un outil structurant de développement économique, social et communautaire, adapté aux réalités spécifiques de l'Acadie ainsi qu'aux communautés acadiennes et francophones du Canada atlantique. Cela exige un système d'appui renforcé, cohérent et solidement ancré dans les communautés d'accueil.

À la lumière de l'analyse, la SNA possède la légitimité, l'expertise et les mécanismes nécessaires pour assumer le rôle d'organisme-cadre en immigration francophone dans le Canada atlantique.

En conséquence, il est recommandé :

- Que le gouvernement du Canada adopte une approche régionalisée en immigration francophone et désigne officiellement la SNA comme organisme-cadre en immigration francophone pour les provinces de l'Atlantique, afin de renforcer l'égalité réelle et l'efficacité des interventions.
- Que les programmes favorisant l'immigration économique francophone, notamment le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones et les initiatives connexes, soient priorisés, consolidés et mieux appuyés, afin d'assurer une continuité entre attraction, établissement, intégration et rétention.

Ces mesures sont essentielles pour accroître la rétention, soutenir le développement régional et transformer le système migratoire en un véritable levier concret de vitalité durable pour les communautés acadiennes et francophones du Canada atlantique.

Préface

La Société Nationale de l'Acadie (SNA) est un organisme à but non lucratif basé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Sa structure regroupe les quatre associations francophones porte-parole ainsi que les quatre organismes francophones voués à la jeunesse des provinces de l'Atlantique – le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador). Elle compte aussi parmi ses membres associés des organisations acadiennes du Québec, de l'Ontario, des États-Unis et de la France. Depuis 145 ans, la SNA rassemble les forces vives de l'Acadie et assure la concertation de ses divers intervenant autour d'enjeux communs. Elle assure la représentation du peuple acadien sur les scènes atlantique, nationale et internationale.

La mission de la SNA se distingue par son volet international, un mandat unique parmi les organismes de représentation des communautés acadiennes et francophones du Canada, et distinct de celui de la majorité des organisations anglophones du Canada atlantique. Forte de cette spécificité, la SNA mène des initiatives stratégiques, notamment en matière de mobilité jeunesse, de promotion des artistes acadiens et d'immigration francophone.

La SNA a ainsi créé, en 2009, le CAIF. Ce mécanisme de concertation « par et pour » les communautés acadiennes et francophones en situation minoritaire du Canada atlantique vise à :

- mobiliser les intervenants et intervenantes régionaux en immigration francophone de l'Atlantique pour tirer profit des forces régionales ;
- favoriser les échanges, les partenariats et le partage des ressources ;
- traiter des enjeux communs et porter une voix unifiée auprès des instances.

Le CAIF assure une concertation régulière des acteurs clés des quatre provinces impliquées dans le domaine de l'immigration, incluant les organismes œuvrant en immigration, les Réseaux de développement économique et d'employabilité (RDÉE), les Réseaux en Immigration Francophones (RIF) ainsi que les gouvernements provinciaux. En s'appuyant sur des partenariats stratégiques avec le Commissariat aux langues officielles, l'Agence de Promotion Économique du Canada Atlantique (APECA) et les gouvernements provinciaux, le CAIF garantit une action efficace alignée sur les priorités et les réalités régionales du terrain.

Partenaire privilégiée de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada, la SNA collabore étroitement avec cette dernière sur de nombreux dossiers, dont celui de l'immigration. À ce titre, la SNA s'adresse au Comité permanent sur l'immigration et la citoyenneté en complémentarité avec la FCFA, renforçant ainsi la portée et la cohérence de leurs revendications.

La situation de l'immigration au Canada Atlantique

L'immigration au Canada est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, conformément à l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867¹. Au niveau fédéral, le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC)² administre la LIPR³, qui régit l'entrée, le séjour et l'établissement des personnes au Canada.

Pour stimuler l'immigration francophone dans les provinces majoritairement anglophones, plusieurs leviers sont déployés, notamment les programmes Mobilité francophone, Entrée express et le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones.

En 2024, les résultats pour le Canada atlantique soulignent l'importance de ces programmes :

- Sous le programme de Mobilité francophone, 750 permis ont été octroyés pour les provinces atlantiques, représentant 24,2 % des admissions canadiennes, sur un total de 3 100.
- Sous le programme d'Entrée express, 2 710 personnes se sont établies au Canada Atlantique la même année, soit environ 12,2 % du total canadien.⁴
- Au niveau du Programme pilote d'immigration, actuellement, seule la Péninsule acadienne, situé dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, est ciblée par cette initiative pour les communautés francophones.

Le succès de l'immigration ne repose pas uniquement sur le recrutement, mais aussi sur la capacité de rétention, soutenue par des initiatives telles que le Parcours d'intégration francophone, la formation linguistique et les Communautés francophones accueillantes (CFA). Le Canada atlantique compte d'ailleurs 8 des 24 CFA du pays, réparties dans des régions clés, soit les communautés d'Acadie Nord-Est, de Chaleur, de Kedgwick et de Saint-Quentin, ainsi que la région du Haut-Saint-Jean, toutes situées au Nouveau-Brunswick, de Clare et de la région de Chéticamp en Nouvelle-Écosse, de la région Évangéline à l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que du Labrador, à Terre-Neuve-et-Labrador.

En parallèle des admissions relevant du gouvernement fédéral, les provinces et territoires ont la capacité d'admettre des nouveaux arrivants par l'entremise du *Programme des candidats des provinces* (PCP). En 2024, 3 640 nouveaux arrivants francophones ont été admis au Canada par ce programme, dont 2 270 dans le Canada atlantique, soit 62,4 %⁵. Globalement, plus de 21 000 personnes ont été admises par le PCP parmi les 33 580 nouveaux arrivants économiques accueillis dans les quatre provinces atlantiques. Ainsi, près des deux tiers des nouveau arrivants économiques transitent par leur province d'accueil.⁶

¹ Loi constitutionnelle de 1867 (R-U), 30 & 31 Vict, c 3, art 95, reproduit dans LRC 1985, annexe II, no 5.

² Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration, LC 1994, c 31.

³ Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, LC 2001, c 27 [LIPR]

⁴ Infographie - Tableau de bord sur l'immigration francophone hors Québec, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024

⁵ Tableau de bord sur l'immigration francophone hors Québec, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024

⁶ Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025

Les institutions postsecondaires constituent également un pilier fondamental de l'immigration à long terme et du développement de nos communautés. Le Canada atlantique compte deux universités acadiennes – l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, et l'Université de Moncton au Nouveau Brunswick – ainsi que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), qui offrent des programmes entièrement en français. Plusieurs établissements postsecondaires anglophone proposent également des programmes en français ou en études françaises, ainsi que des partenariats structurants avec les communautés acadiennes. Il est donc naturel et important que les programmes de visa d'études ou de résidence temporaire, qui constituent une passerelle stratégique vers la résidence permanente, soient pleinement intégrés aux réflexions en matière d'immigration.

Malgré une attractivité croissante – la région ayant accueilli environ 8,2 % des nouveaux arrivants en 2024, soit 39 500 personnes dans le Canada atlantique sur 485 000 au Canada, pour un poids démographique d'environ 6,5 % de la population canadienne, soit 2 685 000 personnes dans le Canada atlantique sur environ 41 575 000 au pays – les taux de rétention demeurent préoccupants.

Le Canada atlantique se situe au bas du classement national en matière de rétention.⁷ L'analyse des taux de rétention sur cinq ans montre que les provinces atlantiques occupent les quatre derniers rangs pour les nouveaux arrivants admis en 2012, ainsi que quatre des cinq derniers rangs pour ceux admis en 2016. La moyenne du taux de rétention sur cinq ans pour les provinces atlantiques s'élève à 47 % pour les personnes admises en 2012, comparativement à la moyenne nationale de 69 %, soit un écart de 22 %. Pour les personnes admises en 2016, ce taux est de 49 % au Canada atlantique, contre 66,2 % à l'échelle nationale, soit un écart de 17,2 %.⁸

Les provinces atlantiques occupent également les quatre derniers rangs en matière de la rétention sur un an pour les personnes admises en 2016, ainsi que quatre des cinq derniers rangs pour celles admises en 2020. La moyenne du taux de rétention sur un an dans les provinces atlantiques pour les personnes admises en 2016 s'établit à 64,5 % alors que la moyenne nationale atteint 76,8 %, soit un écart de 12,3 %. Pour les personnes admises en 2020, la moyenne des provinces atlantiques est de 64,1 % comparativement à 75,7 % pour l'ensemble du pays, soit un écart de 11,6 %.⁹

Par catégorie d'immigration, l'immigration économique demeure de loin la plus importante, avec 25 195 résidents permanents admis hors Québec en 2024, ce qui représente 82,5 % des admissions. Les familles parrainées suivent avec 1 680 personnes, soit 5,5 %, tandis que les réfugiés réinstallés et personnes protégées comptent 1 530 admissions, représentant 5,0 %.

⁷ Le quotidien, Gouvernement du Canada, Taux de rétention sur cinq ans, selon la province et les territoires et l'année d'admission, 2012 à 2016

⁸ Le quotidien, Gouvernement du Canada, Taux de rétention sur cinq ans, selon la province et les territoires et l'année d'admission, 2012 à 2016

⁹ Le Quotidien, Gouvernement du Canada, Taux de rétention sur un an, selon la province et les territoires et l'année d'admission, 2016 à 2020

À l'échelle nationale, le Canada a accueilli 464 265 immigrants en 2023-2024, un nombre comparable à celui de 2022-2023m qui s'élevait à 468 913, et à celui de 2021-2022, qui atteignait 492 236.¹⁰

Les communautés sont fortement structurées en matière d'appui, d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, notamment grâce aux Partenariats locaux en immigration (PLI), les RIF et à de nombreux organismes de la société civile, qui soutiennent les gouvernements ou assurent la mise en œuvre d'initiatives sur le terrain.

La législation canadienne

En tant qu'institution fédérale, IRCC est assujettie à la LLO. Ce cadre législatif repose sur le principe d'égalité réelle et reconnaît le caractère réparateur des droits linguistiques¹¹ au Canada.

Conformément à la LLO, les obligations d'IRCC s'articulent principalement autour de deux volets :

- En matière d'offre de services, prévue à la partie IV de la Loi, IRCC est tenu de fournir ses services dans les deux langues officielles, y compris lorsque ces services sont offerts par des tiers¹².
- En vertu de la partie VII de la loi, IRCC doit prendre des mesures positives afin de favoriser l'épanouissement et le développement des communautés francophones en situation minoritaire¹³. Cela inclut l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre une politique en matière d'immigration francophone¹⁴.

Le Plan d'action pour les langues officielles (PALO), piloté par Patrimoine canadien, concrétise ces engagements du gouvernement fédéral liés à la Partie VII de la LLO¹⁵, en faisant de l'immigration francophone un axe prioritaire¹⁶.

La politique en matière d'immigration francophone fixe des cibles et des indicateurs de croissance pour renforcer le poids démographique des communautés francophones au pays¹⁷.

¹⁰ Le Quotidien, Gouvernement du Canada, Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2024

¹¹ *Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31 (4e suppl)*

¹² *Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31 (4e suppl)*, art 3.1

¹³ *Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31 (4e suppl)*, art 41

¹⁴ *Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31 (4e suppl)*, art 44.1

¹⁵ Patrimoine Canadien, Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-Promotion-Collaboration, no de catalogue CH14-39/2023F-PDF, Ottawa, PCH, 2023.

¹⁶ Patrimoine Canadien, Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-Promotion-Collaboration, no de catalogue CH14-39/2023F-PDF, Ottawa, PCH, 2023

¹⁷ CP 2023-1301, Gaz C XV; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Politique en matière d'immigration francophone, no de catalogue Ci4-255/2024F-PDF, Ottawa, IRCC, 2024.

À cet égard, le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 soutient également l'engagement du Canada à assurer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Il prévoit notamment :

- Une hausse de la cible d'admissions de francophones hors Québec à 10,5 % d'ici 2028 avec un objectif plus général de 12 % d'ici 2029.¹⁸
- Une augmentation de l'immigration économique, en faisant passer celle-ci de 59 % à 64 %¹⁹.

Parallèlement, la LIPR a pour objet, entre autres, de « favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada »²⁰. À ce titre, elle doit être interprétée de manière à « soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada »²¹.

La LIPR vise également à promouvoir l'intégration des nouveaux résidents permanents, et souligne que cette intégration repose à la fois sur les efforts des nouveaux arrivants et sur ceux de la société canadienne.²² Dans cet esprit, IRCC soutient financièrement des organismes pour garantir que l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes soient offerts en français par les communautés acadiennes et francophones²³.

Les cibles en immigration

Dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2026-2028, le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter les cibles de résidents permanents d'expression française hors Québec, les portant à 9 % en 2026, 9,5 % en 2027 et 10,5 % en 2028.²⁴ Selon le gouvernement, « ces cibles reflètent la priorité continue que représente l'immigration francophone. »²⁵

En janvier 2026, le gouvernement du Canada annonçait d'ailleurs avoir dépassé ses objectifs, atteignant environ 8,9 % d'admissions de résidents permanents et résidentes permanentes d'expression française hors Québec.²⁶ Bien que ces cibles aient été atteintes au cours des quatre dernières années, il importe de rappeler qu'elles ne l'avaient jamais été auparavant.

¹⁸ Renseignements supplémentaires relatifs au Plan des niveaux d'immigration 2026-2028, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, novembre 2025

¹⁹ Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025

²⁰ *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, LC 2001, c 27 [LIPR]

²¹ *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, LC 2001, c 27 [LIPR]

²² *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, LC 2001, c 27 [LIPR]

²³ CP 2023-1301, Gaz C XV; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Politique en matière d'immigration francophone, no de catalogue Ci4-255/2024F-PDF, Ottawa, IRCC, 2024.

²⁴ Le Canada dépasse son objectif d'immigration francophone en 2025, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 19 janvier 2026

²⁵ Le Canada dépasse son objectif d'immigration francophone en 2025, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 19 janvier 2026

²⁶ Le Canada dépasse son objectif d'immigration francophone en 2025, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 19 janvier 2026

Malgré ce succès récent, le constat demeure criant. Les données du recensement de 2021 révèlent que la population francophone au Canada hors Québec représente seulement 3,5 % de la population canadienne. L'incapacité historique à atteindre les cibles jusqu'à récemment, combinée aux défis de rétention et à des ambitions de cibles trop modestes, contribue à expliquer ce déclin démographique.

De surcroît, une inquiétude majeure subsiste. Si la part relative accordée à l'immigration francophone augmente, le volume global de l'immigration au Canada, pour sa part, amorce une diminution. Le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de 2025 précise que le gouvernement « stabilisera les cibles d'admissions de résidents permanents, qui seront maintenues à 380 000 par année pendant trois ans, comparativement à 395 000 en 2025 [et qu'il] réduira également la cible d'admissions de nouveaux résidents temporaires à 385 000 en 2026 et à 370 000 en 2027 et en 2028, comparativement à 673 650 en 2025. »²⁷

Il est donc raisonnable de conclure que, même si la francophonie canadienne hors Québec obtient une part relative plus importante, le volume total d'immigration diminue de façon significative. Dans ce contexte, le rétablissement du poids démographique des CLOSM devient de facto impossible, ou à tout le moins beaucoup plus difficile à atteindre.

L'immigration, moteur de croissance des CLOSM

Comme le souligne le Commissaire aux langues officielles du Canada dans son rapport *Agir pour des communautés fortes et résilientes : constats de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028*, l'immigration constitue le principal moteur de croissance de la population canadienne et un facteur clé de l'équilibre démolinguistique au pays. Depuis sa modernisation en juin 2023, la Loi reconnaît cette réalité tant dans son préambule qu'à l'article 44.1, lequel oblige le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à adopter une politique en matière d'immigration francophone visant à favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada, notamment en assurant le rétablissement de leur poids démographique à celui de 1971, soit 6,1 % de la population à l'extérieur du Québec.²⁸

Cependant, l'immigration francophone ne doit pas se limiter à une question de nombres ou de cibles. Au-delà de la pérennité démographique, elle doit garantir la vitalité réelle des CLOSM. À ce titre, l'immigration francophone constitue, et doit demeurer, un outil structurant du développement économique, social et communautaire à conditions de s'arrimer aux particularités, aux spécificités et aux réalités du terrain.

Pour y parvenir, les nouveaux arrivants doivent bénéficier d'un accompagnement adéquat, reposant sur une information fiable et juste, ainsi que sur un processus d'intégration adapté aux réalités de leur communauté d'accueil. L'approche actuelle de type « taille unique » mise de l'avant par IRCC ne permet pas d'atteindre les résultats escomptés, puisqu'elle ne tient

²⁷ Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025

²⁸ *Agir pour des communautés fortes et résilientes : Constats de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028*, Commissariat aux langues officielles du Canada, novembre 2025. P. 1

pas compte des besoins différenciés ni des réalités régionales. De notre point de vue, la spécificité et l'unicité de l'Acadie ne sont pas prises en compte dans le modèle actuel.

Les communautés acadiennes et francophones du Canada atlantique possèdent une connaissance fine et approfondie de leur territoire. Nul n'est mieux placé que les représentantes et représentants de ces communautés pour conseiller, orienter et accompagner les nouveaux arrivants de manière adéquate et efficace.

Dans ce même rapport, le Commissaire aux langues officielles du Canada rappelle d'ailleurs que l'atteinte des cibles en immigration francophones doit s'accompagner de mesures concrètes, concertées et structurantes afin que leur mise en œuvre produise les résultats attendus par la population canadienne et les communautés francophones en situation minoritaire.²⁹ Il souligne également qu'IRCC doit demeurer à l'écoute des intervenants du milieu communautaire, afin de s'adapter aux besoins changeants.³⁰

Une approche « Par et Pour »

Le Programme d'établissement d'IRCC reconnaît la nécessité d'adapter les services aux réalités des CLOSM afin de s'assurer une qualité de services équivalente à celle offerte à la majorité linguistique³¹. Toutefois, la structure actuelle de soutien demeure incomplète et ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins spécifiques des communautés acadiennes et francophones du Canada atlantique.

Cette limite est particulièrement visible en amont du parcours migratoire. En matière de services de pré-arrivée, cette limite est particulièrement visible en amont du parcours migratoire. Un seul organisme francophone est actuellement accrédité pour offrir ces services essentiels avant l'arrivée des nouveaux arrivants. Or, au-delà des cibles numériques, l'efficacité de l'immigration francophone repose sur l'existence d'un système d'appui et d'accompagnement solide, structuré et accessible. Une diversification de l'offre de services est donc essentielle afin de mieux desservir les personnes intéressées par l'immigration dans le Canada atlantique et d'assurer une continuité réelle entre les étapes d'attraction, d'établissement et d'intégration.

Par ailleurs, il n'existe toujours pas, dans les provinces de l'Atlantique, d'organismes-cadre opérant sous le principe du « par et pour » la communauté d'expression française. Cette absence limite la capacité des communautés francophones à structurer leurs interventions, à coordonner les acteurs du milieu et à assurer une mise en œuvre adaptée des politiques publiques en matière d'immigration. L'accroissement réel du poids démographique francophone ne pourra se concrétiser que lorsque ces conditions seront remplies, transformant ainsi les cibles statistiques en une réussite humaine durable.

²⁹ Agir pour des communautés fortes et résilientes : Constats de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, Commissariat aux langues officielles, novembre 2025, p. 3

³⁰ Agir pour des communautés fortes et résilientes : Constats de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, Commissariat aux langues officielles, novembre 2025, p. 2

³¹ Programme d'Établissement (Subvention et contribution), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 14 août 2025.

Compte tenu de l'importance stratégique de l'immigration pour l'accroissement du poids démographique des francophones³², la gestion des services d'établissement et d'intégration selon un modèle « par et pour » n'est pas une option, mais une solution conforme à l'esprit et aux obligations de la LLO.

En imposant un modèle de guichet unique, IRCC s'expose au risque de manquer à son obligation de prendre des mesures positives favorisant l'épanouissement des minorités francophones. Ces mesures doivent impérativement être adaptées aux besoins propres de chacune des communautés linguistiques et viser, notamment, le rétablissement du poids démographique des minorités francophones³³.

À cet égard, la présence d'un organisme-cadre anglophone se définissant comme bilingue et agissant comme guichet unique pour le secteur de l'établissement et de l'intégration au Canada atlantique soulève des enjeux importants. Bien que cette structure démontre une volonté de collaboration et un engagement soutenu, un modèle unique destiné à desservir deux communautés linguistiques distinctes ne permet pas de saisir adéquatement la complexité, les nuances et les réalités propres à l'Acadie, ni les particularités des communautés qui la composent. Une telle approche entraîne plusieurs effets préoccupants, notamment :

- renforce la perception d'un Canada atlantique essentiellement unilingue anglophone ;
- limite l'accès à une expertise fine et spécialisée nécessaire pour orienter et soutenir adéquatement les nouveaux arrivants francophones ;
- affaiblit la capacité des CLOSM du Canada Atlantique à porter une voix distincte et légitime sur la scène nationale, en raison d'une maîtrise incomplète des enjeux identitaires et culturels propres à l'Acadie.

À l'inverse, l'approche « *par et pour* » portée par le CAIF repose sur un parcours d'intégration francophone ancré dans une lecture régionale des besoins, une coordination interprovinciale et une valorisation des expertises locales. Ce modèle s'appuie sur trois piliers fondamentaux observés sur le terrain.

Premièrement, l'implication communautaire en amont est essentielle. L'immigration francophone ne peut produire des résultats durables que lorsque les communautés sont impliquées dès le départ. Que ce soit en matière d'attraction, de recrutement, d'accueil, d'orientation ou d'intégration, l'intégration précoce des organismes citoyens et de la société civile sont intégrés dès le départ, on observe des taux de rétention accrus. Ce parcours d'intégration francophone, conçu par et pour les CLOSM, mérite d'être renforcé. Il promeut une continuité nécessaire entre l'attraction, l'établissement et l'intégration, tout en permettant une évaluation adéquate des besoins et un meilleur aiguillage des nouveaux arrivants. À cet égard, la nouvelle initiative du ministère sur les communautés de pratique liées au Services d'évaluation des besoins et des atouts et d'aiguillage (SEBAA) devrait d'ailleurs s'en inspirer.

³² Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31 (4e suppl) art 44.1(2)(b)

³³ Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31 (4e suppl) arts 41(6)(b)(ii) et 41(6)(c)(iii.1).

Deuxièmement, la réduction de la fragmentation constitue un enjeu central. La dispersion des rôles et des responsabilités nuit à l'efficacité globale du système et complexifie inutilement les parcours des nouveaux arrivants, qui se retrouvent souvent sans point d'ancrage clair. Des organismes « par et pour » la communauté d'accueil agiraient comme des pôles de référence naturels, offrant des ressources cohérentes et des approches adaptées aux réalités locales et régionales.

Troisièmement, la reconnaissance de l'expertise de terrain demeura incontournable. Le manque reconnaissance formelle des mécanismes régionaux et de l'expertise des organismes de proximité limite l'impact des politiques publiques et l'atteinte des résultats optimaux. Pourtant, ce sont ces acteurs de proximité qui garantissent la cohérence du système et la complémentarité des interventions. Une approche concertée et adaptée favoriserait une participation accrue de l'ensemble de la communauté à son propre développement.

Cette approche repose sur une collaboration étroite avec les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'avec les intervenants du terrain. Chacun ayant son rôle à jouer, une approche régionalisée, adaptée aux réalités, aux besoins et aux spécificités locales, s'impose.

Enfin, l'approche « par et pour » et la reconnaissance formelle d'un mécanisme régional de concertation francophone dépassent les simples questions de gouvernance ou de représentativité. Il s'agit d'un levier direct d'efficacité, de cohérence, de reddition de comptes et de développement économique, permettant :

- une meilleure harmonisation des priorités fédérales et provinciales;
- une réduction des chevauchements administratifs et financiers ;
- une amélioration mesurable des parcours d'intégration francophones et de la rétention des nouveaux arrivants dans nos régions.

Conclusion et recommandations

À la lumière des enjeux soulevés, la Société Nationale de l'Acadie (SNA) affirme sa légitimité et sa capacité opérationnelle pour assumer le rôle d'organisme-cadre en matière d'immigration francophone dans les provinces de l'Atlantique. Confier la gestion de ces services par la SNA constituerait un geste concret vers l'égalité réelle et une reconnaissance directe du caractère réparateur de l'immigration francophone pour le poids démographique des francophones au Canada.

De notre point de vue, le Canada ne manque ni de stratégies ni de cibles en immigration francophone; il souffre surtout d'un manque de cohérence, d'une rupture dans la continuité des services et d'un déficit de reconnaissance les acteurs qui, sur le terrain, livrent les résultats tangibles.

Nous recommandons donc :

Que le gouvernement du Canada adopte une approche régionalisée en immigration francophone et désigne officiellement la Société Nationale de l'Acadie comme organisme-cadre en immigration francophone pour les provinces de l'Atlantique, renforçant ainsi l'égalité réelle et l'efficacité des interventions.

Nous recommandons aussi :

Que les programmes favorisant l'immigration économique francophone, notamment le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones et les initiatives connexes, soient priorisés, consolidés et mieux appuyés, afin d'assurer une continuité entre attraction, établissement, intégration et rétention.



224, rue St-George, Bureau 103
Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 0V1
Téléphone : 1(506)853-0404
Courriel : info@snacadie.org